

Province de Québec
MRC d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Samuel

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SAMUEL,
SIÈGE CE 1er OCTOBRE 2025 À 19 h 00, AU 143, RUE DE L'ÉGLISE SAINT-SAMUEL SOUS
LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR MARTIN TOURIGNY, MAIRE.**

Sont présents à cette séance :

Monsieur Sylvain Bergeron	conseiller numéro 1
Monsieur Grégoire Bergeron	conseiller numéro 2
Monsieur Patrick Mathis	conseiller numéro 3
Madame Suzanne Tremblay	conseillère numéro 4
Madame Evelyne Lampron	conseillère numéro 5
Madame Marie-France Plante	conseillère numéro 6

Formant le quorum sous la présidence de monsieur Martin Tourigny, maire.

Monsieur Stéphan Emond, directeur général et greffier-trésorier, assiste à titre de secrétaire de la séance.

La séance est ouverte à 19 h 00 par monsieur Martin Tourigny, maire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Conseil municipal de Saint-Samuel
du mardi 1^{er} octobre 2025 à 19h00

1. ORDRE DU JOUR

1.1. Adoption de l'ordre du jour;

2. PROCÈS-VERBAL

2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2025;

3. TRÉSORERIE

3.1. Adoption des comptes à payer en date du 30 septembre 2025;

4. RÈGLEMENTATION

5. DEMANDES SPÉCIALES ET AFFAIRES NOUVELLES

- 5.1 Soumission abrasifs pour les routes saison 2025-2026 ;
- 5.2 Soumission réfection de la rue Champagne ;
- 5.3 Entente avec ville de Warwick pour les loisirs saisons 2026, 2027 et 2028 ;
- 5.4 Demande d'appui pour le train à Daveluyville ;
- 5.5 Demande de financement de moisson Mauricie / Centre du Québec ;
- 5.6 Demande de participation financière d'Agri-Ressources Arthabaska-Érable ;
- 5.7 Demande de participation à la campagne du Coquelicot ;
- 5.8 Colloque des Travaux publics 2025 ;
- 5.9 Proclamation de la Semaine nationale des personnes proches aidantes;
- 5.10 Demande de Mme. Cynthia Laroche pour les mercredis fous;
- 5.11 Statut bureau de poste;
- 5.12 Réparation moteur du Peterbilt.

6. RAPPORTS DES COMITÉS

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. VARIA

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Prochain conseil, le mardi 11 novembre 2025 à 19h.

1. ORDRE DU JOUR

2025-10-657

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Mathis, appuyé par madame Evelyne Lampron et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2. PROCÈS-VERBAUX

2025-10-658

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2025 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-France Plante, appuyée par monsieur Sylvain Bergeron et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

3. TRÉSORERIE

2025-10-659

3.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 30 SEPTEMBRE 2025

ATTENDU QUE le directeur général et greffier-trésorier a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de septembre 2025 de la Municipalité de Saint-Samuel, totalisant un montant de 55 275,98 \$;

ATTENDU QUE les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance ;

ATTENDU QUE le Règlement 221 relatif à la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats ;

ATTENDU QUE le directeur général greffier-trésorier atteste que, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour régler les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de septembre 2025 de la Municipalité de Saint-Samuel, totalisant 55 275,98 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Mathis appuyé par madame Evelyne Lampron et résolu :

QUE les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signé ce ____ du mois de _____ 2025

Monsieur Stéphan Emond, directeur général et greffier-trésorier

4. RÈGLEMENTATION

5. DEMANDES SPÉCIALES ET AFFAIRES NOUVELLES

2025-10-660

5.1 SOUSSION ABRASIFS POUR LES ROUTES SAISON 2025-2026

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Samuel est responsable de l'enlèvement de la neige et de l'épandage d'abrasif en hiver;

ATTENDU QUE l'entreprise Groupe FJH construction Inc effectue le mélange sel-sable avec des convoyeurs ce qui donne un mélange homogène qui permet une meilleure qualité d'abrasif sur la route;

ATTENDU QUE l'entreprise Groupe FJH construction Inc nous fournit un excellent service et un excellent produit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyée par madame Evelyne Lampron et résolu de procéder à l'achat des abrasifs pour la saison 2025-2026 avec l'entreprise Groupe FJH construction Inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-10-661

5.2 SOUSSION REFECTION DE LA RUE CHAMPAGNE

ATTENDU QUE la réfection de la chaussée du domaine Thibodeau fait partie du plan triennal d'immobilisation pour l'année 2025;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Samuel a demandé des soumissions pour effectuer les travaux de réfection de la chaussée du Domaine Thibodeau;

ATTENDU QUE l'entreprise Pavage Veilleux nous a soumis une soumission au montant de 59 042,50\$;

ATTENDU QUE l'entreprise Smith asphalte nous a soumis une soumission au montant de 58 407,30\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Mathis, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron et résolu d'octroyer le contrat de réfection de la chaussée du domaine Thibodeau à l'entreprise Smith asphalte.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-10-662

5.3 ENTENTE AVEC VILLE DE WARWICK POUR LES LOISIRS SAISONS 2026, 2027 ET 2028

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Samuel désire donner accès à ses résidents à toutes les infrastructures récréatives, sportives et culturelles de la Ville de Warwick et à celles des institutions reconnues partenaires de la Ville de Warwick, à l'exception de la bibliothèque;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Samuel désire donner accès à ses résidents à toutes les activités récréatives, sportives et culturelles de la Ville de Warwick et celles produites par les organismes accrédités et mandatés par la Ville de Warwick, aux mêmes tarifs que ceux établis pour les résidents de la Ville de Warwick;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Samuel désire donner accès à ses résidents à toutes les activités événementielles organisées par la Ville de Warwick, aux mêmes tarifs que ceux établis pour les résidents de la Ville de Warwick;

ATTENDU QUE les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1) et des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE l’entente est d’une durée de trois ans débutant le 1^{er} janvier 2026 pour se terminer le 31 décembre 2028 ;

ATTENDU QUE les normes foncières par utilisateurs sont établies comme suit :

- 2026 : 130\$
- 2027 : 145\$
- 2028 : 160\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Tremblay, appuyée par madame Marie-France Plante est résolu d’autoriser monsieur Stéphan Emond, directeur général et greffier-trésorier à signer l’entente intermunicipale relative aux loisirs et culture en excluant la partie bibliothèque avec la Ville de Warwick.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

2025-10-663

5.4 DEMANDE D’APPUI POUR LE TRAIN A DAVELUYVILLE

ATTENDU la volonté de notre région d’offrir des modes de transport alternatifs à nos citoyens;

ATTENDU QUE le train est déjà de passage dans notre région par la Ville de Daveluyville;

ATTENDU QUE les technologies actuelles facilitent l’accès aux billets de transport par train et réduisent considérablement le besoin de main-d’œuvre pour l’installation d’un quai d’embarquement;

ATTENDU QUE nos MRC disposent de services de transport collectif pouvant assurer la liaison entre les villes centres et un point d’embarquement à Daveluyville, en fonction des heures de passage du train;

ATTENDU la volonté de la Société d’Investissement et de Développement Économique de Daveluyville (SIEGDV) d’acquérir un terrain en bordure du chemin de fer afin d’y aménager un stationnement public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Grégoire Bergeron, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron, et résolu que le conseil municipal de Saint-Samuel appuie la démarche future de la Ville de Daveluyville auprès de VIA Rail Canada afin d’ajouter un point d’embarquement à Daveluyville.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

2025-10-664

5.5 DEMANDE DE FINANCEMENT DE MOISSON MAURICIE / CENTRE DU QUEBEC

ATTENDU QUE tout au long de l’année, Moisson Mauricie / Centre-du-Québec est présent dans notre communauté pour soutenir la réponse aux demandes d’aide alimentaire provenant des résidents;

ATTENDU QUE Moisson MCDQ représente plus de 80 % des denrées distribuées localement à nos concitoyens ;

ATTENDU QUE Moisson MCDQ accompagne les personnes et les soutiennent dans le développement de leur pleine autonomie;

ATTENDU QUE Moisson Mauricie / Centre-du-Québec nous présente une demande de financement qui se chiffre à 270.00\$ afin de leur permettre de continuer à offrir ce service essentiel aux résidents de Saint-Samuel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyée par monsieur Patrick Mathis, et résolu d’offrir une aide financière au montant de 270.00 \$ à Moisson Mauricie / Centre-du-Québec afin de les supporter dans l’aide alimentaire fournie à nos citoyens.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-10-665

5.6 DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE D'AGRI-RESSOURCES ARTHABASKA-ÉRABLE

ATTENDU QUE l'organisme à but non lucratif Agri-Ressources Arthabaska-Érable a pour mission de prévenir la détresse psychologique chez les producteurs agricoles et d'aider ces derniers de plusieurs manières;

ATTENDU QUE notre territoire est en grande partie agricole et que plusieurs de nos citoyens sont des producteurs agricoles;

ATTENDU la volonté des élus d'appuyer l'organisme Agri-Ressources Arthabaska-Érable dans sa mission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyée par monsieur Patrick Mathis, et résolu d'accepter la demande de participation financière d'Agri-Ressources Arthabaska-Érable et de choisir le plan de visibilité partenaire OR avec un soutien financier de 500 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-10-666

5.7 DEMANDE DE PARTICIPATION A LA CAMPAGNE DU COQUELICOT

ATTENDU QUE le 8 novembre 2025 se tiendra la cérémonie du jour du Souvenir au cénotaphe du centre-ville de Victoriaville;

ATTENDU QUE La Légion royale canadienne d'Arthabaska sollicite notre participation au dépôt d'une couronne identifiée au nom de la municipalité de Saint-Samuel;

ATTENDU QUE La Légion royale canadienne d'Arthabaska sollicite notre participation financière pour supporter la campagne du coquelicot;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Bergeron, appuyé par madame Suzanne Tremblay et résolu de participer à la campagne avec un don de 125,00 \$ et de représenter la Municipalité lors de la cérémonie à Victoriaville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-10-667

5.8 COLLOQUE DES TRAVAUX PUBLICS 2025

ATTENDU QUE monsieur Gabriel Pelchat responsable de voirie, a manifesté le désir de participer au congrès des travaux publics les 22 et 23 octobre 2025;

ATTENDU QUE la Municipalité considère une valeur ajoutée importante pour monsieur Gabriel Pelchat d'assister à ce congrès;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Mathis, appuyé par monsieur Grégoire Bergeron et résolu d'approuver l'inscription de monsieur Gabriel Pelchat au congrès des travaux publics 2025 et de couvrir les frais de transport, d'hébergement et de nourriture encourus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-10-668

5.9 PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DES PERSONNES PROCHES AIDANTES

ATTENDU QUE la Semaine nationale des personnes proches aidantes se déroule du 2 au 8 novembre 2025 sous le thème *Apprenons à voir l'invisible* ;

ATTENDU QUE cette campagne nationale est l’occasion de souligner l’apport essentiel des personnes proches aidantes à la société québécoise, d’abord sur le plan humain, mais également sur le plan économique et sur le plan de la santé publique ;

ATTENDU qu’au Québec, plus de 1,5 million de personnes assurent volontairement des soins, des services ou de l’accompagnement, sans rémunération à une personne de leur entourage ayant une ou des incapacités temporaires ou permanentes et avec laquelle elles ont un lien affectif ;

ATTENDU QUE les personnes proches aidantes contribuent par leur action au bien-être de leurs collectivités et au développement de communautés plus inclusives ;

ATTENDU QUE le soutien des personnes proches aidantes est une responsabilité individuelle et collective, et que, par conséquent, elle doit être partagée par tous les acteurs et actrices de la société ;

ATTENDU QUE les municipalités forment des milieux de vie à échelle humaine dont l’aménagement facilite le maintien de services de proximité, de même que la santé et l’épanouissement des personnes ;

ATTENDU qu’il est d’intérêt public que toutes les villes et municipalités des MRC d’Arthabaska et de L’Érable, comme ailleurs dans la province, soutiennent cette campagne :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyée par madame Suzanne Tremblay et résolu de proclamer la Semaine nationale des personnes proches aidantes et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations, les entreprises et les institutions de son territoire à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la proche aidance sous le thème *Apprenons à voir l’invisible*.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

2025-10-669

5.10 DEMANDE DE MME. CYNTHIA LAROCHE POUR LES MERCREDIS FOUS

ATTENDU QUE madame Cynthia Laroche anime les mercredis fous au centre multifonctionnel;

ATTENDU QUE, lors des mercredis fous, l’utilisation de plateforme de step ajouterait au services offerts ;

ATTENDU QUE la municipalité possède des plateformes de step qui sont entreposées dans le gymnase du centre multifonctionnel ;

ATTENDU QUE madame Laroche nous demande la permission d’utiliser nos plateformes de step ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyée par madame Evelyne Lampron et résolu d’autoriser madame Cynthia Laroche à utiliser les plateformes de step lors des mercredis fous.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

2025-10-670

5.11 STATUT BUREAU DE POSTE

ATTENDU QUE nous avons eu des discussions avec madame Angèle Sénéchal représentante de Poste Canada qui nous demande de statuer sur l’avenir du bureau de poste de Saint-Samuel ;

ATTENDU QUE le 31 décembre 2025 le bureau de poste n’aura plus de local pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyée par madame Evelyne Lampron et résolu d’attendre les propositions de Postes Canada afin de se fixer sur l’avenir de notre bureau de poste;

Adoptée à la majorité des conseillers.

2025-10-671

5.12 RÉPARATION MOTEUR DU PETERBILT

ATTENDU QUE lors de la préparation de l’inspection mécanique annuelle de notre camion Peterbilt, il a été noté une problématique au niveau de l’étanchéité du moteur et des culbuteurs ;

ATTENDU QUE les délais sont très courts dû à la nécessité d’utiliser ce camion pour le déneigement ;

ATTENDU QUE Camions Excellence Peterbilt de Drummondville est disponible pour effectuer les réparations rapidement ;

ATTENDU QUE Camions Excellence Peterbilt de Drummondville nous a soumis une soumission de 13 950.57\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyée par monsieur Sylvain Bergeron et résolu de procéder aux réparations chez Camions Excellence Peterbilt de Drummondville;

Adoptée à la majorité des conseillers.

6. RAPPORT DES COMITÉS

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 18 et s’est terminée aussitôt, car il n’y avait pas de questions.

8. VARIA

2025-10-672

9. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE.

Sur ce, les sujets de l’ordre du jour étant épuisés, il est proposé par monsieur Grégoire Bergeron, appuyé par monsieur Patrick Mathis de lever de la séance à 19 h 35. La séance est close.

«Je, Martin Tourigny, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal».

En conséquence, il n’exercera pas son droit de veto.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

Martin Tourigny

Maire

Stéphan Emond

Directeur général

Greffier-trésorier